

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL104

présenté par
M. Bernalicis, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	200 000
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	200 000	0
TOTAUX	200 000	200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le financement du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) qui sera fortement mobilisé à l'occasion de la Coupe du monde de Rugby 2023 et, surtout, des Jeux olympiques de 2024. La Cour des comptes estime qu'entre 20 000 et 25 000 agents de sécurité privée supplémentaires seront nécessaires. Pour absorber cette hausse d'activité, le PLF pour 2023 augmente, de manière temporaire, de 10 ETPT le plafond d'emplois du CNAPS. Il apparaît cependant nécessaire d'augmenter également les crédits du CNAPS, à hauteur de 200 000 euros par an en 2023 et en 2024, notamment pour financer une augmentation des activités de contrôle.

Cette augmentation, modeste à l'échelle des crédits de la mission AGTE, est financée par une réduction de 200 000 euros des crédits de l'action 1 du programme 354 (« Coordination de la sécurité des personnes et des biens »).

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier :

- abonde à hauteur de 200 000 euros les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 1 « Etat-major et services centraux » du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » qui porte les subventions pour charges de service public et les subventions pour charges d'investissement apportées au CNAPS ;
- diminue de 200 000 euros les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 1 « Coordination de la sécurité des personnes et des biens » du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat ».